

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 10-2020**

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2020

**Installation de pavillons scolaires et parascolaires provisoires sur
le site de Chamblandes**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'études d'un montant de

CHF 96'000.00

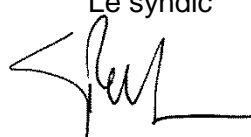

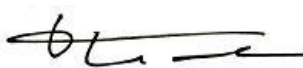
selon autorisation générale, octroyée par le Conseil communal.

Le 20 novembre 2019 la Municipalité a déposé le préavis N°15-2019, portant sur une demande de crédit pour la révision du plan d'affectation « Collège Principal » et l'organisation d'un concours de projets d'architecture. Ce préavis fait mention d'un rapport de la Direction générale de l'enseignement obligatoire du Canton de Vaud sur les besoins scolaires et la nécessité de trouver des sites provisoires pour y placer des classes entre 2022 et 2026.

Cela étant, pour les échéances les plus proches, soit les rentrées scolaires 2021 et 2022, les besoins scolaires et parascolaires se situent à Chamblandes ainsi qu'à Chantemerle.

L'ouverture du compte de crédit d'études, objet de cette communication, doit permettre l'attribution de mandats pour les études, l'élaboration d'un avant-projet et l'estimation du coût des travaux en vue de la préparation d'un préavis au Conseil communal

Au nom de la Municipalité

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner

Pully, le 9 décembre 2020